

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE FOUSSIGNAC**  
**Du 13 février 2025 à 19h15**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

L'an 2025 et le 13 février à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEVIGE Georges Maire

**Etaient présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, FOURNIER Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

**Absent** : BOUILLER Dylan

**Excusés** : CHIRON Esther, BARDOU Julien (procuration à LANDIER Sébastien)

**Secrétaire** : PINARD Laurent

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024
- Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2024 (Commune-Multiple Rural)
- Affectations des résultats
- Réflexion sur les demandes de subventions 2025
- Délibération : Création d'un poste de Rédacteur
- Rapports des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

**1- Budgets commune et Multiple rural – Comptes Financiers Uniques 2024**

Monsieur le Maire expose que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il présente les CFU des 2 budgets 2024 et se retire.

Monsieur Francis BROGNIART, doyen de l'Assemblée fait procéder au vote des CFU 2024, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

**CFU 2024 Commune**

**Fonctionnement** :

Dépenses : 330 285.89 €

Recettes : 535 898.09 €

Le Résultat de l'année 2024 est excédentaire de 205 612.50 €

L'excédent antérieur reporté est de : 329 310.21 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 534 922.41 €.

**Investissement** :

Dépenses : 598 476.24 €

Recettes : 540 880.90 €

Le résultat antérieur reporté est de : - 38 925.27 €

Le résultat de l'année est de : - 57 685.34 €

Restes à Réaliser 2024 : - 95 631.82 €

Soit un résultat de clôture de - 96 610.61 €

et un besoin de financement de 192 242.43 €

### **CFU 2024 Multiple rural**

Fonctionnement :

Dépenses : 2 327.51 €

Recettes : 12 019.00 €

Le Résultat de l'année 2024 est excédentaire de 9 691.49 €

L'excédent antérieur reporté est de : 34 793.66 €

Le Résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire de 44 485.15 €.

Investissement :

Dépenses : 00.00 €

Recettes : 00.00 €

Le résultat antérieur reporté est de : 890.00 €

Le résultat de l'année est de : 00.00 €

Restes à Réaliser 2024 : 00.00 €

Soit un résultat de clôture de 890.00 €

## **2- Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de clôture de l'année 2024 pour le budget principal et le budget annexe « Multiple Rural » doivent être affectés et propose l'affectation suivante :

### **BUDGET COMMUNE :**

compte 001 : - 96 610.61 €

compte 002 : 342 679.98 €

compte 1068 : 192 242.43 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

### **BUDGET MULTIPLE RURAL :**

compte 001 : 890.00 €

compte 002 : 44 485.15 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats ci-dessus.

## **3- Création d'un poste de Rédacteur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que toutes les démarches nécessaires à la promotion interne de Madame Nathalie CALMELS à la fonction de secrétaire générale de mairie ont été faites et que le dossier d'inscription en promotion interne "accès au grade de rédacteur pour l'année 2025" a été envoyé au centre de gestion. La liste d'aptitude à cette promotion interne sera publiée le 01/04/2025. Il expose qu'il souhaite contacter le Centre de Gestion de la Charente afin d'obtenir plus d'informations sur la création du poste de rédacteur et des suites de cette nomination (formations...) Il propose au conseil que la délibération de création du poste de rédacteur soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal accepte que cet ordre du jour soit reporté au prochain conseil municipal.

## **4- Animation du 11 novembre 2025**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise le repas des aînés le 11 novembre 2025.

Il soumet au conseil la proposition d'animation de Monsieur ARNAUD Didier, Madame ARNAUD Fabienne née FAURE et Monsieur CAGERON Maël

Monsieur le Maire fait part au conseil du coût total de l'animation : 750 € pour la prestation des artistes et 736.09 de charges de GUSO, soit au total 1 486.09 €

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à signer un contrat d'engagement avec l'orchestre Didier ARNAUD pour l'animation du 11 novembre 2025
- à effectuer la déclaration d'embauche auprès du GUSO et au paiement des cotisations au GUSO correspondant aux charges salariales et patronales afférentes à ce contrat d'engagement
- à procéder au règlement des salaires des trois artistes correspondant à leur prestation

- à procéder à la déclaration de l'animation auprès de la SACEM et à régler le montant correspondant aux droits d'auteurs

### **5- Location du local situé 1 Bis Rue de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un local situé au 1 Bis Rue de l'église à Foussignac.

Ce local est actuellement vacant.

Il expose que l'agence immobilière LAFONTAINE nous a fait parvenir le dossier de candidature de Madame VINSONNEAU Marie pour installer sa société en cours de création.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'agence immobilière LAFONTAINE afin de rédiger le bail et l'état des lieux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire établir un bail précaire d'un an renouvelable à compter du 1er mars 2025.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel à l'agence immobilière LAFONTAINE afin de rédiger le bail précaire d'un an renouvelable à compter du 01/03/2025 et d'établir l'état des lieux ainsi que tous les documents inhérents à cette location
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le futur locataire le bail et l'état des lieux ainsi que tous les documents inhérents à cette location
- Fixe le montant mensuel du loyer à 300 € et précise que les charges de taxe foncière et de taxe d'ordures ménagères seront remboursables à réception de la taxe foncière par la Mairie et sur émission d'un titre du montant de ces deux taxes
- Fixe le montant de la caution à 300 €
- Autorise Monsieur le Maire à régler les frais d'agence inhérents à cette location

### **6- Commission Bâtiments :**

Monsieur PRUNIER expose que le remplacement de la rambarde de l'escalier menant à la salle SAUVANET sera effectué semaine 10 par l'entreprise HOMNIA.

La commission bâtiments se réunira le mardi 25 février afin d'étudier les devis concernant le remplacement des huisseries de l'ancienne maison de Madame FORGEAU et d'évoquer les projets pour 2025.

Les travaux de transformation de la salle de bains de la maison située 1 Place Jean Luce Chevallon ont débutés. Le plombier est intervenu pour poser le bac de douche et les agents techniques doivent poser le carrelage mural.

### **7- Commission Voiries :**

L'appel d'offres pour les travaux de la Route de Bourras est en ligne depuis le 06/02/2025, les entreprises peuvent déposer leurs offres jusqu'au 14/03/2025 pour les 2 lots (VRD et plantations, mobilier).

La haie séparant l'enceinte de la salle des fêtes de la parcelle d'un particulier a été taillée à 1,30 m suite aux demandes récurrentes du riverain qui se plaignait que la haie envahissait son terrain.

Les agents techniques utiliseront le broyeur mis à disposition par Grand Cognac pour faire des copeaux de paillage.

### **Questions diverses :**

✓ 160 personnes se sont déplacées pour assister au spectacle d'humoristes qui a eu lieu à la salle des fêtes de Foussignac le samedi 1<sup>er</sup> février. Cette soirée a été organisée en collaboration avec l'association TAROT PLAISIR FOUSSIGNAC.

✓ l'UFOLEP Charente va accueillir le championnat National cyclospor UFOLEP les 10,11 et 12 juillet 2026 à FOUSSIGNAC. Une réunion préparatoire s'est tenue ce jour en Mairie.

✓ Monsieur le Maire et Monsieur LANDIER Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint ont reçus en Mairie Monsieur Clément GUILLEMOT, directeur de cabinet de Monsieur SOURRISSEAU, président de GRAND COGNAC.

- La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie ce jour afin d'examiner les évaluations des propriétés bâties et non bâties générées par les déclarations que les contribuables de la commune ont déposées (permis de construire, déclarations préalables...)

✓ Date du prochain conseil municipal (votes des budgets 2025) : 25 mars 2025 à 18h30

**Liste des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal :**

DECISION DU MAIRE N° 33/2024 :

Portant signature devis N°DVHM2412196 de la SARL HOMNIA

Garde-corps salle Marcelle SAUVANNET

Montant : 3 739.67 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 01/2025

Portant signature du contrat de mission SPS N°160-S-2024-006X/0 d'ALPES CONTROLES

Montant : 1 890.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 02/2025

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle ZN 147

DIA 01/2025

DECISION DU MAIRE N° 03/2025

Portant signature du devis N°I-25-01-1 de Christophe MOREAU Plomberie Chauffage

Plomberie maison FORGEAU

Montant : 4 186.50 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 04/2025

Portant signature du devis N°20250081 de la SARL SAVARIAU

Achat chêne vert (arbre de la liberté)

Montant : 252.00 € TTC

DECISION DU MAIRE N° 04/2025

Portant signature du devis N°DE1505 de la société DISTRI'TILES (CARRELAGE XO)

Carrelage salle de bains maison FORGEAU

Montant : 866.28 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Georges DEVIGE

Le Secrétaire,  
Laurent PINARD